

Qu'est-ce qu'une Opex ?

La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (TOE) est probablement à l'origine de l'expression « OPérations EXtérieures ». Cette croix a été instituée en 1921 pour récompenser les mérites individuels des militaires engagés hors de France dans des opérations de guerre. L'expression dépasse aujourd'hui largement le contexte de cette décoration. La France, qui a mené près de 130 opérations extérieures depuis 1963, a désormais une longue expérience en la matière.

Une expression forte de l'engagement politique de la France

« La Défense se joue désormais tout autant à l'intérieur de son territoire qu'à des milliers de kilomètres. »

Le président de la République, le 17 juin 2008.



La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures.

Les armées françaises ont pour mission de défendre la France et ses intérêts par le service des armes. L'histoire contemporaine et les actualités nous rappellent souvent que de nombreux soldats français sont intervenus et interviennent encore à distance du territoire national. Lorsque la France envoie ainsi ses soldats au loin, elle organise une opération militaire à l'extérieur de ses frontières, couramment désignée par l'abréviation « Opex ».

* Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans le lexique page 52-53.



SAVIEZ-VOUS QUE...

C'est un arrêté ministériel qui donne la qualification officielle d'Opex à une opération militaire. En pratique, beaucoup d'entre elles ont tout d'une Opex mais n'en reçoivent pas l'appellation administrative (exemple : l'aide au Japon après le tsunami de 2011 est considérée comme une mission et non comme une Opex). Cela complique leur recensement pour les historiens.



Le 26 juin 1945, à San Francisco, aux États-Unis, le Premier ministre français Paul-Boncour signe la charte des Nations unies.

LES ENGAGEMENTS MILITAIRES DANS LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Organisée en dix-neuf chapitres, cette charte autorise plusieurs types d'engagements militaires hors des frontières nationales, avec ou sans usage de la force.

- Elle prône avant tout un règlement pacifique des différends (chap. VI). Par exemple, l'envoi de Casques bleus pour une mission d'observation s'inscrit dans ce contexte de tentative de résolution d'une crise sans usage des armes.
- En vertu du chapitre VII, le Conseil de sécurité peut décider « d'entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix » (art. 42). Il reconnaît aussi aux États le droit de légitime défense contre une agression armée (art. 51). Les troupes françaises qui sont engagées dans des pays africains liés à la France par des accords de défense peuvent être, par exemple, déployées dans ce cadre.
- Enfin, la charte autorise le recours, sous l'autorité du Conseil de sécurité, à des organisations régionales (comme l'Union européenne) ou internationales (comme l'Alliance atlantique ou OTAN) pour engager une action armée si celle-ci devient nécessaire (chap. VIII). La France apporte régulièrement ce type de contribution militaire. En 2012 elle était ainsi aux côtés de ses alliés de l'OTAN en Afghanistan ou avec ses voisins européens en Bosnie.



2

1. À Sarajevo, en 1992, des soldats français sécurisent la route de l'aéroport.

2. Assistance aux populations : des femmes libanaises suivent un cours de français (2007).

exemple pour faire respecter un cessez-le-feu, sont aussi des actions que les militaires français connaissent bien.

La durée totale d'une Opex peut varier de quelques jours à plusieurs années : tout dépend de l'évolution de la situation ! Pour assurer la continuité de la présence française sur de longues périodes, des relèves s'organisent périodiquement. En général, un militaire français part pour deux à six mois en Opex et il est ensuite relayé par un autre militaire.

La France engage dans ses opérations des effectifs très variables : de quelques soldats insérés au sein d'une force internationale à plusieurs milliers (comme pour la guerre du Golfe de 1990-1991).

Des moyens différents sont employés selon le type d'opération : par exemple, les bâtiments de la marine contribuent particulièrement à la lutte contre la piraterie. D'autres opérations nécessitent l'action des trois armées. Lors de l'opération Harmattan en Libye (2011), des hélicoptères de l'armée de terre, des avions de l'armée de l'air et de la marine ainsi que des bâtiments de la marine ont été engagés simultanément, au sein d'une coalition.

Enfin, sur un même lieu de crise, il arrive que la France participe à plusieurs Opex simultanées ou successives. Les militaires français poursuivent alors des objectifs différents et complémentaires.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Bien sûr, les militaires combattent, mais pas seulement ! Pour remettre un pays sur pied, ils viennent aussi en aide aux populations locales. Leurs actions sont variées : électrification d'une ligne ferroviaire en Bosnie, valorisation de la culture des olives au Liban, réhabilitation d'un hôpital en Afghanistan...

Le déclenchement d'une Opex : à chacun son rôle !

Le déclenchement d'une Opex est l'expression d'une réponse politique à une situation de crise. Le dialogue entre le décideur politique et l'autorité militaire qui commande l'intervention est capital tout au long de l'opération. La stratégie de communication de l'opération constitue un enjeu majeur pour le gouvernement comme pour les armées.

Qui prend la décision d'intervenir ?

“**L**e président de la République est le chef des armées » (article 15 de la Constitution de la V^e République) : c'est donc lui qui décide d'envoyer des militaires français en Opex. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités (art. 5).

Le Premier ministre, « responsable de la Défense nationale » (art. 21), se charge de sa mise en œuvre. Avec le ministre de la Défense, il est responsable de l'exécution des options militaires choisies par le Président.

Et le Parlement ? Avant 2008, son rôle était faible : il pouvait simplement autoriser une déclaration de guerre (art. 35), ce qu'il n'a jamais fait sous la V^e République. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, le gouvernement informe le Parlement de sa décision d'employer la force armée à l'étranger. Si la durée d'une Opex dépasse quatre mois, l'autorisation du Parlement devient nécessaire pour pouvoir la prolonger.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le coût des Opex n'est pas prévisible. Une provision budgétaire est donc constituée tous les ans. En 2010, par exemple, 570 millions d'euros étaient prévus. Ils ont couvert 65 % des « Opex 2010 ». Le dépassement de la provision est financé par la réserve « de précaution » commune à tous les ministères (depuis 2009).

Les Opex côté familles

Un départ, une attente, un retour : c'est le rythme que connaissent bien les familles des militaires. Sans en maîtriser le tempo, elles vivent avec ces contraintes hors du commun qui se multiplient avec la fréquence plus grande des Opex. Les armées s'efforcent de les y aider.

Des familles qui ont besoin de soutien

La préparation et la durée de la mission s'étalent sur plusieurs mois... et reviennent souvent ! Étape normale pour un militaire, un départ en Opex reste toujours une situation d'exception pour ses proches.

Des initiatives institutionnelles et locales s'organisent pour limiter l'inquiétude, l'isolement et la fatigue des familles. Les cellules d'action sociale proposent des mesures concrètes : diffusion d'informations vérifiées, aide d'une assistante sociale, accès à un service téléphonique de soutien psychologique, organisation de réunions conviviales d'information ou de détente.

Dans les faits, la multiplication des départs individuels en Opex rend difficile le soutien des familles dispersées. C'est un sujet constant de préoccupation des armées.

Le retour à la maison

Le retour d'Opex est souvent un moment délicieux mais délicat ! Le décalage entre la vie familiale et l'expérience forte de l'Opex peut être rudement ressenti par la famille et par le militaire.



SAVIEZ-VOUS QUE...

En quatre mois de mission, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a reçu 10 tonnes de courrier ! En réponse, les marins ont envoyé 4,3 tonnes de lettres et paquets. Il faut dire que les téléphones ne captent pas en mer : la bonne vieille lettre est donc bienvenue aux côtés des courriels !

Les hôpitaux militaires,
un lieu pour
se reconstruire après la
blessure, pas après pas.



et une assistance aux familles sur le long terme, elle témoigne sa reconnaissance à chacun des siens.

Les militaires blessés sont eux aussi au centre de l'attention du ministère de la Défense et des Anciens Combattants, même si leurs cas sont peu connus. En 2010, une centaine de militaires ont été blessés par arme à feu ou engin explosif en Opex. Ils sont pris en charge par le personnel du Service de santé des armées du lieu du drame jusqu'à un hôpital militaire, en métropole si nécessaire. Ce suivi cohérent des blessés est un atout décisif du système de soins militaire français. Jusqu'à la fin de leur convalescence, les blessés, ainsi que leurs familles, sont accompagnés par la cellule d'aide de l'armée concernée. La Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT*) est la plus sollicitée. Elle coordonne les soutiens et apporte une aide concrète dans des situations douloureuses et complexes.

Les armées mettent tout en œuvre pour faciliter le maintien d'un blessé dans un emploi militaire. Lorsque cela devient possible, le retour du blessé dans l'institution militaire est ressenti comme une victoire par tous ses frères d'armes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les enfants de militaires dont l'un des parents, engagé en Opex, est décédé ou a reçu une blessure importante peuvent devenir « Pupilles de la Nation ». L'adoption de l'enfant par la Nation est prononcée par la Justice après une courte enquête et mentionnée sur son acte de naissance.

Cette adoption ne signifie pas que les familles sont dessaisies de leurs droits naturels : elle exprime seulement l'attention particulière de la France pour cet enfant éprouvé (soutien moral, subventions comme l'exonération de droits de scolarité, avantages fiscaux...).

LEXIQUE



Actif ou « d'active » :

désigne l'état d'un militaire en activité professionnelle. Ce terme s'emploie souvent dans les armées par opposition à la position dite « de réserve », qui concerne des civils volontaires pour servir ponctuellement les armées.

Appelé : jeune homme majeur qui effectue son service militaire obligatoire (également appelé service national ou conscription), pendant lequel il apprend les rudiments du métier militaire afin de pouvoir défendre son pays. Le service national en France pouvait prendre différentes formes et durait en général dix mois. À la suite de la professionnalisation des armées, décidée en 1996 par le président de la République, les jeunes hommes ont progressivement été libérés de cette obligation. Depuis 2001, les jeunes garçons et les jeunes filles sont convoqués pour une « journée défense et citoyenneté » lorsqu'ils vont atteindre 18 ans. L'obligation du service militaire n'a pas été supprimée mais seulement « suspendue » : elle peut être activée à tout moment si les circonstances l'exigent.

CABAT (Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre) :

organisme créé en 1993 par le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) pour assurer l'accompagnement des blessés en opérations. Elle veille en particulier

à coordonner les aides, à cultiver sur le long terme un lien entre le soldat blessé et l'armée de terre, et à faciliter sa réinsertion professionnelle. Début 2012, plus de 5 000 soldats avaient déjà bénéficié de ses services.

CEMA (chef d'état-major des armées) :

plus haute autorité militaire française. À ne pas confondre avec la fonction de chef des armées, exercée par le président de la République.

Cohésion : capacité d'un groupe à développer son unité et la confiance mutuelle entre chacun de ses membres afin de devenir plus fort et plus performant. Cette caractéristique est capitale pour les militaires, car elle favorise leur travail d'équipe en vue d'accomplir une mission commune. Des activités sont organisées au sein des armées pour développer l'esprit de cohésion (défis sportifs, chant en groupe...).

Conseil de sécurité : organe de l'Organisation des Nations unies (ONU) siégeant à New York et composé de représentants de pays : 5 membres permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et dix membres élus pour deux ans. Il a « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » et a le pouvoir de faire appliquer ses décisions par des actions comme

l'établissement de sanctions internationales ou une intervention militaire.

Contingent : en termes militaires, cette expression désigne l'ensemble des soldats envoyés en opération. Jusqu'en 2001, le contingent désignait aussi l'ensemble des jeunes hommes d'une même classe d'âge (nés la même année) appelés à effectuer leur service national.

CPCO (Centre de planification et de conduite des opérations) :

créé en 2004, le centre assure en permanence le commandement et le suivi des opérations militaires, à partir d'un lieu unique.

DRM (Direction du renseignement militaire) :

elle oriente et coordonne le recueil, l'exploitation et la diffusion du renseignement militaire.

Esprit de corps : c'est un sentiment collectif qui rassemble des militaires appartenant à un même groupe autour d'une identité forte : valeurs, traditions et modes d'actions communs. L'esprit de corps s'exprime par une certaine fierté de servir au sein de ce groupe et développe une grande fraternité d'armes entre les militaires. L'esprit de corps est une force morale essentielle au bon fonctionnement d'une armée.